EBSCOhost 18/02/2022 09:43

Donnée: 1

Titre: « Les délais de convocation par un officier de police judiciaire

sont aujourd'hui de six, huit ou douze mois »

Langue: Français

Auteurs: Gonzalès, Paule

Source: Figaro, Le (Business Section). 11/19/2021, Vol. 24027, p15.

Type de document: Article

Résumé: ÉRIC MATHAIS, procureur de la République de Bobigny (Seine-

Saint-Denis), est confronté à l'accumulation des dossiers et à des délais qui ne cessent de s'allonger. Il réclame des moyens supplémentaires pour pouvoir juger au plus vite et préconise d'augmenter les alternatives aux poursuites, qui, elles, seront

exécutées.

Numéro d'accès: 6NM532850915

Base de données: Vente et Gestion

Section: Le Figaro, pg. 15

« Les délais de convocation par un officier de police judiciaire sont aujourd'hui de six, huit ou douze mois »

~~~~~

## Paule Gonzalès

ÉRIC MATHAIS, procureur de la République de Bobigny (Seine-Saint-Denis), est confronté à l'accumulation des dossiers et à des délais qui ne cessent de s'allonger. Il réclame des moyens supplémentaires pour pouvoir juger au plus vite et préconise d'augmenter les alternatives aux poursuites, qui, elles, seront exécutées.

#### LE FIGARO. - Quelles sont les caractéristiques de la délinquance à Bobigny ?

**Eric MATHAIS**. - La Seine-Saint-Denis affiche le taux de criminalité le plus fort des départements de France métropolitaine. La violence est à fleur de peau à Bobigny : elle peut être liée à des divergences routières ou à caractère sexuel. Elle concerne les vols ou les violences aux fins d'appropriation par extorsion. Elle est gratuite, sur fond de rivalités entre cités, quartiers, communes, ou sur fond de trafic de stupéfiants ou en tout genre. Lors du week-end du 30 octobre, nous avons totalisé, en trois jours,

183 gardes à vue, une trentaine de défèrements et une vingtaine de comparutions immédiates. Ce week-end n'était pas une exception. La semaine du 25 octobre a totalisé 428 gardes à vue, 111 défèrements et 43 comparutions immédiates. Cela vous donne une idée.

Quel est votre rythme de défèrements et quelle est la spécificité de vos audiences ?

EBSCOhost 18/02/2022 09:43

Nous avons parfois jusqu'à 70 personnes au dépôt. Cela signifie deux audiences de comparution immédiate par jour ouvrable et parfois une le samedi. Chacune peut traiter jusqu'à 12 dossiers qui peuvent comprendre 4 à 5 prévenus. À cela s'ajoute l'activité de nos bureaux d'enquête qui travaillent sur des enquêtes préliminaires complexes. À un moment, elles débouchent sur des interpellations qui viennent aussi alimenter les comparutions immédiates. À partir de janvier prochain, nous dédierons à ces dossiers plus lourds une audience spéciale hebdomadaire. Pour accélérer le flux, nous tenons aussi des audiences de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité/défèrement. Cela permet des condamnations immédiates pour les personnes ayant reconnu les faits. À cela s'ajoute notre bureau de l'exécution des peines qui purge les situations pénales de toutes les personnes contrôlées ou en garde à vue. Il vérifie les antécédents et met les peines à exécution. Les six magistrats et les six fonctionnaires de ce bureau des déférés purgent chaque mois 600 situations pénales et ramènent à exécution, en urgence, une soixantaine de condamnations.

## Comment les délais de jugement impactent-ils la manière de juger ?

La réponse pénale d'urgence est de très bon niveau. Mais nous sommes face à deux grandes difficultés. Les délais de convocation par un officier de police judiciaire sont aujourd'hui à six, huit ou douze mois. Et dès lors que ces dossiers sont renvoyés, on entre dans une spirale infernale. Certains faits remontent à 2017 ou 2018. La trace des prévenus s'est parfois perdue et il est tout autant difficile de retrouver celle des victimes qui ne veulent plus faire valoir leurs droits. Notre autre problème est le stock de 430 informations judiciaires terminées et en attente d'être jugées. Certaines remontent à 2017. Il est impératif d'obtenir les moyens afin de les juger au plus vite. Nous en avons fait la demande en proposant à la Chancellerie un contrat d'objectif et de moyens.

## Cela joue-t-il sur l'exécution des peines ? Quel est votre stock ?

Il est proportionnel à l'activité de Bobigny qui prononce plus de 20 000 peines tous les ans. Au 31 octobre, 9 800 peines étaient en attente ou en cours d'exécution. Mais ce stock baisse, puisque entre janvier et octobre de cette année, 10 600 peines ont été mises à exécution. Quand nous arrivons à juger moins d'un an après la commission des faits, l'exécution est aisée. Y compris pour des prévenus qui ne sont pas présents à l'audience mais que l'on va retrouver plus facilement et à qui nous allons pouvoir signifier la décision. Mais plus le temps passe, plus il est difficile de clôturer ces dossiers après exécution.

# Quelles sont les solutions pour assurer une plus grande efficacité?

Il faut continuer à développer la capacité de juger en urgence, de façon à répondre aux contentieux prioritaires que sont les violences intrafamiliales, le proxénétisme, l'habitat indigne ou le trafic de stupéfiants. Il est par ailleurs impératif de développer, et nous le ferons, des circuits plus simples pour traiter davantage de dossiers. J'entends augmenter le nombre de dossiers d'alternatives aux poursuites de qualité dès lors que les faits sont reconnus. Cela pourrait concerner plusieurs milliers de dossiers.

EBSCOhost 18/02/2022 09:43

# Ne pas passer par l'audience, n'est ce pas problématique?

Je vous retourne la question : est-il plus efficace de passer par la case des convocations par officier de police judiciaire, dont l'audiencement est entre six et douze mois et pour lesquelles nous aurons une peine avec sursis trois ans après les faits, alors que la victime s'est lassée ? Ou ne vaut-il pas mieux infliger réellement soixante heures de travail non rémunéré, une indemnisation des victimes immédiate, des mesures de réparation comme une contribution citoyenne en faveur d'associations d'aide aux victimes, en bref, des alternatives rapides à réel contenu qui seront exécutées ?

#### Quels sont les impacts de la nouvelle échelle des peines sur leur exécution ?

C'est un changement d'habitude difficile alors que nous sommes dans une telle situation de tension. Les magistrats, les greffiers et les avocats peinent à s'en emparer et nous sommes loin d'avoir réalisé l'objectif de desserrer la pression carcérale. De plus, ce dispositif présente l'inconvénient de complexifier l'application de la loi dans le temps. Et la question de la sécurité juridique

du texte est l'une des préoccupations fortes des magistrats aujourd'hui.

pgonzales@lefigaro.fr

#### PHOTO:

« Nous avons parfois jusqu'à 70 personnes au dépôt » , rappelle Éric Mathais, procureur de la République de Bobigny (Seine-Saint-Denis). JC TARDIVON/SIPA

Copyright de **Figaro**, **Le** (**Business Section**) est la propriété de Figaro, Le (Business Section). Le copyright d'un article spécifique peut rester la propriété de l'auteur dans certains cas. Le contenu ne peut être reproduit, envoyé par e-mail vers de nombreux sites ou publié sur un serveur de listes sans la permission écrite expresse du propriétaire. Toutefois, les utilisateurs peuvent imprimer, télécharger ou envoyer ces articles par e-mail pour leur usage personnel.

Source: Figaro, Le (Business Section), Nov 19, 2021, Vol. 24027, p15

Item: 6NM532850915